

MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER

100, rue de la mairie / 76740

Département de la Seine-Maritime

Canton de Saint Valery en Caux

☎ : 02.35.83.03.16

📠 : 02.35.83.95.42

✉ : mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026 CAMPING LE GRAND SABLE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le **27 avril 2026** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de l'Etat dans la mesure du possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre camping d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du camping municipal. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour le camping le Grand Sable :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies au camping le grand sable (régies).

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 275 259.50 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal affecté au camping, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 58 % des dépenses de fonctionnement réelles du camping le Grand Sable

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 263 942.69 €.

MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER

100, rue de la mairie / 76740

Département de la Seine-Maritime

Canton de Saint Valery en Caux

☎ : 02.35.83.03.16

📠 : 02.35.83.95.42

✉ : mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe une seule recette pour les campings :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies aux campeurs (2014 : 220 722.99 € / 2015:229 580.63 € / 2016 : 230 662.74 € / 2018 : 240 254,35 € / 2019 : 240 694.20 € / 2020 : 204 573.95 € / 2024 : 262 503.70 € / 2025 : 272 906.86 €)

b) Les principales dépenses et recettes de la section prévues au Budget prévisionnel 2026 :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	142 960.00 €	Excédent brut reporté	202 130.76 €
Dépenses de personnel	220 000.00 €	Recettes des services	183 935,77 €
Autres dépenses de gestion courante	1 500.00 €	Impôts et taxes	0,00 €
Dépenses financières	500.00 €	Dotations et participations	0,00 €
Dépenses imprévues	1 500.00 €	Autres recettes de gestion courante	0.00 €
Autres dépenses	0.00 €	Recettes exceptionnelles	0,00 €
Atténuation de produits	0.00 €		
Excédent brut reporté	0,00 €		
Total dépenses réelles	366 960.00 €	Autres recettes	0,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	22 000.00 €	Total recettes réelles	386 600.00 €
Virement à la section d'investissement	0.00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	2 360.00 €
Total général	388 960.00 €	Total général	388 960.00 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement du camping le Grand Sable regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du camping. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER

100, rue de la mairie / 76740

Département de la Seine-Maritime

Canton de Saint Valery en Caux

☎ : 02.35.83.03.16

☎ : 02.35.83.95.42

✉ : mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr**b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement pour l'année 2026 :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Solde d'investissement reporté	22 866,20 €
Remboursement d'emprunts	900.00 €	Virement de la section fonctionnement	00.00 €
Divers Equipement	11 580.00 €	Subventions travaux	310.48 €
Travaux 23	30 336,68 €	1068	0.00 €
Dépenses Imprévues	0.00 €	Emprunt	0,00 €
/Opérations d'ordre	2 360.00 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	22 000.00 €
Total général	45 176,68 €	Total général	45 176,68 €

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- changement des fenêtres de la réception et installation de volets
- mise en place du retrait des urinoirs et pose de claustra.

d) Les subventions d'investissements prévues : 310.48 €

Le 27 avril 2026

Le Maire

Jean-Michel GRANGE



